

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**



**2021**

**Ville de Bruay sur l'Escaut**





## Table des matières

I.	Objectifs et obligations légales.....	5
II.	Analyse économique .....	7
A.	Les perspectives économiques et le contexte du marché.....	7
1.	Au niveau international .....	7
2.	Au niveau national.....	8
B.	L'impact du projet de Loi de finances 2021 sur les communes.....	9
1.	Le plan de relance post-Covid .....	10
2.	La poursuite de la réforme de la taxe d'habitation .....	10
3.	Stabilité de la dotation globale de fonctionnement.....	11
III.	Analyse financière de la commune de Bruay sur l'Escaut .....	11
A.	La section de fonctionnement.....	11
1.	Une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement .....	11
2.	Les recettes de fonctionnement.....	16
3.	La capacité d'autofinancement .....	21
B.	La section investissement.....	22
1.	Les dépenses d'investissement .....	22
2.	Les recettes d'investissement .....	22
C.	L'endettement.....	23
IV.	Prospective et investissements pluriannuels .....	25
1.	Liste des investissements 2020 reportés en 2021.....	26
2.	Plan pluriannuel d'investissement.....	28



## **I. Objectifs et obligations légales**

Le Conseil municipal est invité à tenir son Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des collectivités territoriales. La tenue d'un ROB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, pour les communes de + de 3500 habitants. Le ROB n'a aucun caractère décisionnel, mais fait néanmoins l'objet d'une délibération, afin que le représentant de l'Etat s'assure du respect de la loi.

Le ROB permet :

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, le contexte national et international étant évoqué,
- d'informer sur la situation financière de la collectivité et les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en œuvre.

Le présent document abordera donc successivement :

- le contexte socio-économique et l'environnement général,
- l'analyse de la situation financière et fiscale de la commune : données et ratios généraux, fiscalité, endettement, pour le budget Ville et les budgets annexes
- le budget annexe
- la prospective

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 en son article 107 modifie le deuxième alinéa de l'article L. 2312-1 et renforce la transparence financière.

Ainsi, « Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

## Introduction

La nouvelle mandature de l'équipe municipale vient prolonger l'action entreprise depuis 6 ans. L'objectif est toujours de rationaliser les dépenses et maintenir un haut niveau d'investissement visant à améliorer la qualité patrimoniale. La continuité d'une politique de développement durable constitue aussi un des axes importants du mandat.

L'année 2020 restera marquée par la pandémie du COVID19. La crise sanitaire fragilise l'économie mondiale et nous fait craindre une récession importante et durable dans notre pays.

La situation sanitaire et les obligations qui en découlent ont mis toutes les communes à mal. Outre l'acquisition des équipements pour répondre aux contraintes sanitaires, particulièrement dans les services publics et écoles, la commune est restée présente auprès de la population, des plus fragiles et des commerçants artisans que la crise n'a pas épargnés.

Cela a engendré en 2020 des coûts imprévus. Certaines dépenses ont pu baisser, par exemple dans le domaine des festivités et de la culture, où il a été nécessaire de s'organiser différemment pour maintenir le contact avec nos administrés. A l'inverse, nous avons dû être plus attentifs à l'équilibre des dépenses et recettes au sein du budget. En effet, afin de respecter le protocole sanitaire de manière efficace, des moyens supplémentaires ont été mis en place.

Dans ce contexte particulier la maîtrise des dépenses pour notre collectivité est encore plus indispensable, pour conserver un programme ambitieux d'investissement et respecter nos engagements vis-à-vis des Bruaysiennes et Bruaysiens.

Dans cette perspective, nous veillons à apporter un soin particulier à :

- **L'entretien des voiries communales ;**
- **La qualité et la préservation du patrimoine communal ;**
- **Le maintien des services publics pour tous** (enfance, jeunesse, personnes âgées et les personnes atteintes d'un handicap) ;
- **Un programme d'animations culturelles et festivités visant à faciliter le mieux vivre ensemble, dès que la situation sanitaire le permettra.**
- **La reprise des instances de dialogue organisées ;**
- **Le maintien de la sécurité et la tranquillité publique ;**
- **La prise en compte dans chaque projet d'une dimension écologique.**

Les dépenses d'investissement de la commune s'orientent donc cette année sur quatre projets principaux associés aux perspectives précédemment citées :

- La réfection de l'Eglise Sainte Pharaïlde ;
- L'agrandissement et la rénovation du complexe sportif Jean-Philippe Gatien ;
- L'aménagement des écoles Monet et Langevin ;
- Enfin, en lien avec le SMAV, la 3eme phase de travaux de réfection de l'assainissement rue Ledru Rollin.

Ce budget 2021 qui vous sera proposé au vote, sera par conséquent ambitieux, rigoureux et responsable.

## **II. Analyse économique**

### **A. Les perspectives économiques et le contexte du marché**

#### **1. AU NIVEAU INTERNATIONAL**

##### **1.1 LA CRISE SANITAIRE AU COEUR DE L'ACTUALITE**

La crise sanitaire d'ampleur mondiale que nous traversons constitue un sujet d'actualité de premier plan, et ses impacts économiques et sociaux se ressentent fortement. Les principales conséquences sont le ralentissement de l'activité économique, avec une baisse de la croissance, une augmentation du chômage et une envolée des dépenses publiques.

##### **1.2 POLITIQUES DE SOUTIEN BUDGETAIRE ET MONETAIRE**

Pour rappel, parallèlement aux mesures sanitaires visant à contenir l'épidémie de COVID19, les gouvernements et les banques centrales, forts de leurs expériences lors de la crise de 2008, sont intervenus pour soutenir l'économie pendant la période de confinement. Ces plans de soutien visent à répondre à trois objectifs. En premier lieu, il s'agit de financer les dispositifs d'indemnisation des entreprises et citoyens à la suite de l'arrêt de l'activité, avec, par exemple le financement par l'Etat du chômage partiel en France, qui a concerné cinq millions de personnes pour 337 000 entreprises et représenté un volume de 45 milliards d'euros. Le second objectif est de conserver un marché des financements fonctionnel, c'est-à-dire que les banques puissent continuer de se financer et de fournir des liquidités aux différents acteurs économiques. Pour ce faire, des programmes de garanties d'emprunts sont mis en place par les Etats : en France, c'est un programme de 300 milliards qui a été acté. Par ailleurs, l'Eurogroupe a annoncé un plan d'urgence à hauteur de 540 milliards d'euros s'articulant en trois points :

- Une enveloppe de 200 milliards d'euros est accordée à la Banque Européenne d'Investissement pour l'octroi de prêts nouveaux aux entreprises,
- La Commission européenne pourra lever 100 milliards d'euros sur les marchés pour aider les Etats membres à financer des mesures sociales et notamment le chômage partiel,
- L'octroi aux pays les plus touchés par le virus de lignes de crédit préventives par le Mécanisme Européen de Stabilité dans la limite de 240 milliards d'euros.

Enfin, le troisième objectif pour les banques centrales est de permettre aux Etats de pouvoir s'endetter dans les meilleures conditions possibles. Par exemple, une dette qui serait émise à un taux de 0,00% pourrait se résorber progressivement avec l'inflation.

##### **1.3 UNE REPRISE ECONOMIQUE ATTENDUE POUR 2021 ?**

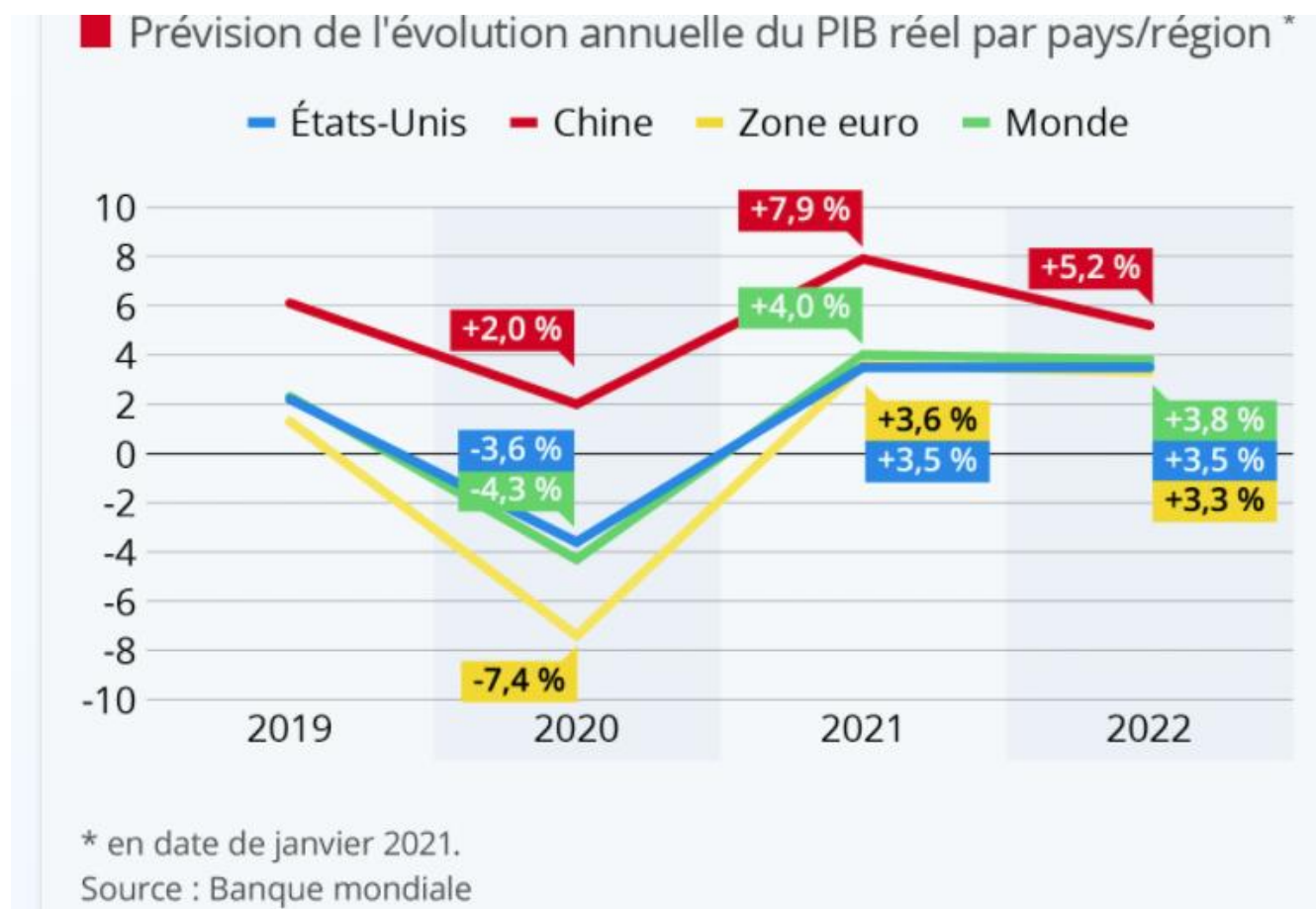
Les différents dispositifs de soutien à l'économie mis en place se sont montrés efficaces et ont permis aux économies occidentales de limiter certains effets de la crise, et notamment l'impact social. En Europe, les mesures de chômage partiel ainsi que le télétravail ont permis de limiter l'augmentation du taux de chômage, celui-ci s'élève à 7,5% dans l'UE et 8,3% dans la zone euro.

Du côté de la croissance économique, le constat a été plus nuancé avec des premières prévisions très pessimistes sur cette même année. Une des caractéristiques de la crise économique actuelle est de toucher la quasi-intégralité des pays du globe.

La zone géographique la plus touchée est l'Amérique Latine/Caraïbes. La perte de richesses cumulée sur les deux années y atteint près de 16,5 % de son PIB d'avant crise. Suivent ensuite le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et la zone euro. Pour celle-ci la perte cumulée représente 14,8 % du PIB de 2019. La zone euro apparaît ainsi plus gravement touchée que les États-Unis par exemple, notamment du fait d'une récession plus sévère

en 2020, avec un recul de l'activité économique anticipé, pour cette année-là, à 7,4 % au sein de la zone euro, contre 3,6 % outre Atlantique.

La zone de l'Asie de l'Est/Pacifique est celle qui devrait le moins souffrir, en termes économiques, de la pandémie de Covid-19, avec une perte de richesses cumulée d'environ 8 % du PIB de 2019, alors que même que la zone devrait connaître une croissance positive en 2020 et en 2021 avec une progression du PIB respectivement de 0,9 % et de 7,4 %. Ce cas illustre donc bien les effets concrets d'une moins forte croissance sur le niveau de richesses finalement créées.



Dans ses dernières prévisions, La BCE voit l'inflation en zone euro progresser de seulement 0,2% en 2020, contre 0,3% espéré en septembre, et progresser très lentement jusqu'à atteindre 1,4% en 2023 - soit toujours loin de l'objectif d'une inflation « *proche mais inférieure à 2%* » après lequel la BCE court depuis 2013. La faiblesse de la demande, des salaires et l'appréciation de l'euro face au dollar sont les principaux facteurs de cette inflation déprimée que Christine Lagarde Présidente de la Banque Centrale Européenne a qualifiée de « *décevante* ».

## 2. AU NIVEAU NATIONAL

### 2.1 LES PREVISIONS ECONOMIQUES POUR LA FRANCE

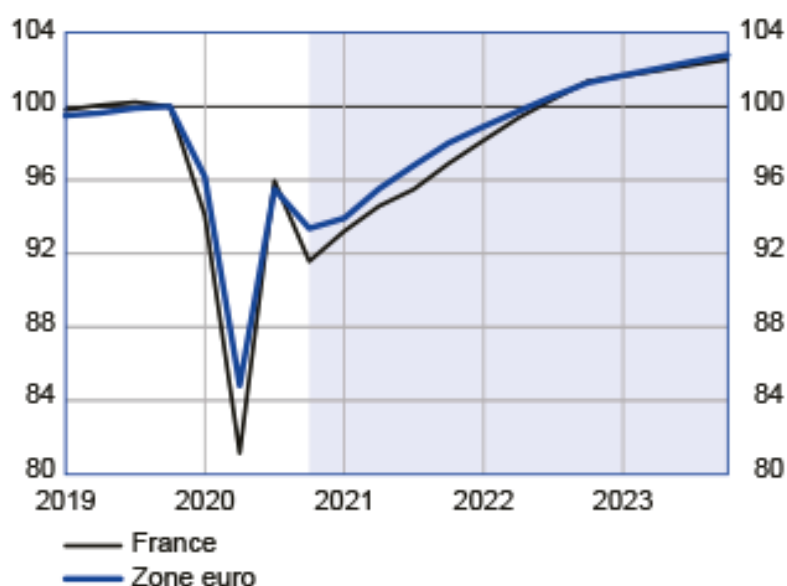
La croissance française (en moyenne annuelle) s'est élevée à 1,5% en 2019. Dans son exercice de prévisions de décembre 2019, la Banque de France prévoyait une croissance à 1,1% pour l'année 2020 et 1,3% au-delà. La crise sanitaire a balayé ces projections, amenant l'institution à retravailler ses scénarios face à l'ampleur inédite du choc sur l'activité du pays.



La publication habituelle des projections macroéconomiques n'aura pas lieu en mars et il faudra attendre juin pour que la Banque de France réajuste son scénario. Après une première estimation d'un recul du PIB 2020 à -10,3%, elle relève la projection à -9% sur l'ensemble de l'année 2020, soit de l'ordre de 200 milliards. Enfin, après un très net rebond au troisième trimestre 2020, la consommation des ménages a été de nouveau fortement restreinte par le couvre-feu de mi-octobre puis surtout par le confinement de novembre. Elle a été au quatrième trimestre 2020 à un niveau inférieur de 10 % à celui du quatrième trimestre 2019. Cette dégradation de la consommation des ménages est moindre que lors du premier confinement (-17 % au deuxième trimestre en écart à la situation d'avant-crise). Mais elle est néanmoins cette fois-ci plus marquée que celle du PIB car le deuxième confinement, beaucoup plus qu'au printemps, a pesé sur le commerce et les services à destination des ménages. Cette réduction contrainte de la consommation des ménages se traduit, comme au printemps 2020, par un nouveau pic de taux d'épargne au quatrième trimestre 2020. Par conséquent, fin 2020, le surplus d'épargne financière, est de l'ordre de 130 milliards d'euros.

## PIB EN FRANCE ET EN ZONE EURO

(base 100 = T4 2019)



## **B. L'impact du projet de Loi de Finances 2021 sur les communes**

Le gouvernement a présenté son projet de loi de finances (PLF) pour 2021 qui sera le « principal vecteur » du plan de relance de 100 milliards d'euros. Après une très forte baisse de 9% de la croissance en 2020 due à la crise sanitaire de Covid19, l'exécutif estime que le plan de relance permettra un rebond de 5% en 2021. Le PLF 2021 prévoit un déficit de 8,5% du PIB et une dette à 122,4% du PIB (après 119.8% en 2020).

## 1.1 LE PLAN DE RELANCE POST COVID

Présenté le 3 septembre 2020, le Plan de Relance s'élève à 100 milliards d'euros consacrés à trois sujets prioritaires :

- La transition écologique
- La compétitivité des entreprises
- La cohésion sociale et territoriale

Les mesures qui impacteront les collectivités sont les suivantes :

- **Rénovation thermique** : 4 milliards d'euros devrait être investis par l'Etat via la DETR, la DSIL et des dotations spécifiques. 500 millions d'euros devraient également être fléchés sur la rénovation thermique du parc de logement social via les collectivités et les organismes HLM.

- **Centre de tri et déchets** : 500 millions d'euros seront consacrés à l'économie circulaire et au traitement des déchets : développement des centres de tri, soutien au tri des déchets recyclables, « via une aide financière aux collectivités locales pour le déploiement du tri sélectif sur la voie publique », soutien à la valorisation des biodéchets, aides financières à l'investissement dans des unités de production d'énergie à partir de combustibles de récupération. Les fonds seront débloqués et versés, via l'Ademe, entre 2020 et 2022.

- **Infrastructures et transports** : 1,2 milliards d'euros seront consacrés aux « mobilités du quotidien », 4,7 milliards d'euros pour le ferroviaire et 550 millions d'euros pour les travaux d'infrastructures.

- **Fiscalité Locale** : baisse des impôts de production : CVAE, CFE et TFB.

## 1.2 POURSUITE DE LA REFORME DE LA TAXE D'HABITATION

Pour rappel, la loi de finances pour 2020 prévoit une suppression du produit de la TH sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes, pour le bloc communal à partir de 2021. En 2020, 80% des ménages ne paient d'ores et déjà plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt, bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

En compensation de la suppression de la TH, les communes et EPCI percevront respectivement la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties et une fraction de TVA. Les régions, devraient bénéficier d'une dotation pour compenser la perte des frais de gestion de la TH. Enfin, les départements seront compensés du transfert de la taxe sur les propriétés bâties aux communes par une fraction de TVA.



### 1.3 STABILITE DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP). La Loi de Finances 2021 n'apporte aucune modification notable à ces dotations.

## III. Analyse financière de la commune de Bruay sur l'Escaut

### A. La section de fonctionnement

#### 1. Une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement

##### a) *Les charges à caractère général*

Les charges à caractère général regroupent les dépenses quotidiennes nécessaires au bon fonctionnement des différents services municipaux pour assurer leurs missions auprès des habitants.

Les dépenses les plus importantes se situent dans les domaines suivants :

- Energie
- Alimentation
- Achat de matériel
- Entretien et réparation de voies et réseaux

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Charges à caractère général (Chap. 011)</b>	3 144 926	3 097 110	2 951 589	2 874 062	Prévision 3 000 000

L'année 2020 a été marquée par une baisse des charges à caractère général à la suite de la crise sanitaire (festivités annulées, cantine, garderies, activités périscolaires...). En revanche des dépenses nouvelles sont à enregistrer (Masques à la population et au personnel, gel hydro alcoolique, gants de protection, plexiglass...).

### (1) Tableau des effectifs

Le tableau suivant présente les effectifs au 1<sup>er</sup> janvier de toutes les années depuis 2015 :

Catégories d'Agents	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Titulaires</b>	178	176	175	168	174	173	163
<b>Agents de l'Etat Détaché</b>	0	0	1	1	1	2	0
<b>Contractuels</b>	24	17	18	24	31	34	35
<b>Contrats Aidés</b>	52	39	38	8	0	0	0
<b>Emplois d'Avenir</b>	3	16	18	4	1	0	0
<b>Apprentis</b>	2	1	1	0	0	0	0
<b>Activités Accessoires</b>	2	1	0	0	0	0	0
<b>Vacataires</b>	20	19	31	25	26	32	29
<b>Adultes Relais</b>				1	2	1	4
<b>TOTAL</b>	<b>281</b>	<b>269</b>	<b>282</b>	<b>231</b>	<b>232</b>	<b>242</b>	<b>231</b>

La commune a engagé un gros travail de maîtrise de sa masse salariale en redéfinissant ses besoins en personnel et en annualisant le temps de travail. La ville a dû recruter des profils qualifiés dans des domaines présentant une technicité particulière. A noter que la baisse constatée entre 2020 et 2021 est liée à des départs d'agents titulaires en retraite et à des mutations.

### (2) Les avantages en nature

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Logement</b>	7 800,00 €	4 932,00 €	5 205,00€	5327,00€	6400	6400
<b>Nombre d'agents concernés</b>	2	1	1	1	1	1
<b>Repas</b>	5 600,00 €	5 600,00 €	4 104,00 €	5 635,00€	211	0
<b>Nombre d'agents concernés</b>	9	9	6	6	3	0
<b>Total</b>	13 400,00 €	10 232,00 €	9 309,00 €	10 296,00€	6 611,00€	6 400,00€

Les avantages en nature concernent le concierge ainsi que les agents de la cantine. (Agents en retraite et préférence pour des chèques déjeuners)

### (3) Coût de la masse salariale

Le point d'indice est de 56,2323 euros. (Point d'indice inchangé depuis 2017)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)</b>	7 581 418	7 454 933	7 644 036	7 219 954	7 320 585	7 072 364	7 500 000
<b>variation</b>	0,82%	-1,67%	+2.54%	-5.5%	+1.39	-3.4	+6.0

Le point d'indice est de 56,2323 euros. (Point d'indice inchangé depuis 2017)

On constate **pour l'année 2020 une baisse sensible de la masse salariale** liée aux départs d'agents en fin d'année (retraites, mutations ...) justifiés par la réorganisation.

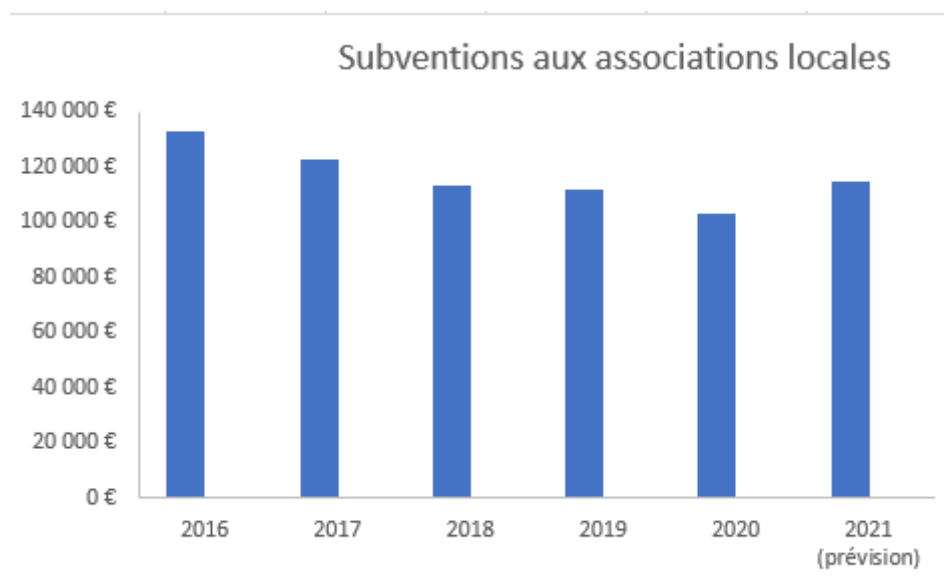
En revanche, **en 2021 la hausse constatée est le résultat de nouvelles embauches et de l'augmentation du taux de l'assurance du personnel** (de 3.53% à 6.84% soit plus de 100 000€ par rapport à 2020).

#### ***b) Les autres charges de gestion courante***

Ce poste englobe les participations de la Ville :

- **Aux structures intercommunales auxquelles la commune adhère :**
  - SMAV pour l'assainissement
  - SEV pour la distribution d'eau
  - SIDEHAV pour la distribution d'énergie électrique et de gaz dans l'arrondissement de Valenciennes.
- **Aux associations locales**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (prévision)
<b>Associations locales</b>	132 950 €	122 900	113 350	112 300	103300	115 000
<b>Evolution</b>	- 12.80 %	-8.00%	-8 %	-0.93%	-8%	11.3%



Les subventions sont octroyées depuis 2014 sur la base d'une étude **fine des besoins annuels des associations locales**.

*Cette somme comprend les subventions de fonctionnement mais aussi les subventions exceptionnelles sur les projets proposés.*

En 2021 La ville a fait le choix de soutenir financièrement les associations en ces temps difficiles afin de pérenniser leurs actions malgré le contexte particulier. Cela leur permettra d'anticiper au mieux le retour progressif à une situation normale.

***c) Synthèse des dépenses de fonctionnement***

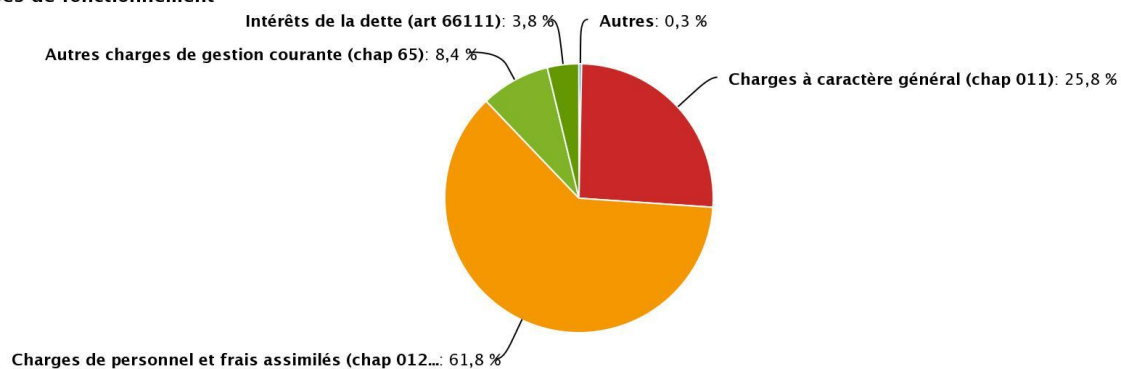
	2017	2018	2019	2020	2021 (prévisions)
<b>Charges à caractère général (chap 011)</b>	3 144 925	2 965 899	2 951 588	2 874 062	3 000 000
<b>Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)</b>	7 645 955	7 219 954	7 320 584	7 072 364	7 500 000
<b>Contingents et participations obligatoires (art 655)</b>	28 481	27 964	29 008	18 759	31 000
<b>Subventions et participations (art 657)</b>	740 830	728 512	839 426	825 910	1 200 000
<b>Autres charges de gestion courante</b>	149 496	151 722	155 216	207 276	172 510

(art 65 hors 655 et 657)					
<b>Autres charges de gestion courante (chap 65)</b>	<b>918 807</b>	<b>908 198</b>	<b>1 023 650</b>	<b>1 051 945</b>	<b>1 403 510</b>
Intérêts de la dette (art 66111)	484 717	467 966	450 645	434 211	414 903
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	760	- 389	-7108	- 7555	- 8051
Autres charges financières (autres articles chap 66)	0	0	123	479	7 288
Charges exceptionnelles (chap 67)	6 737	3 552	56 004	7 371	10 100
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	100 000	0	0	0	0
<b>Sous-total charges d'exploitation</b>	<b>592 214</b>	<b>470 859</b>	<b>499 665</b>	<b>434 506</b>	<b>15 150</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>12 301 902</b>	<b>11 696 122</b>	<b>11 795 488</b>	<b>11 432 877</b>	<b>12 504 627</b>

## La structure des dépenses de fonctionnement :

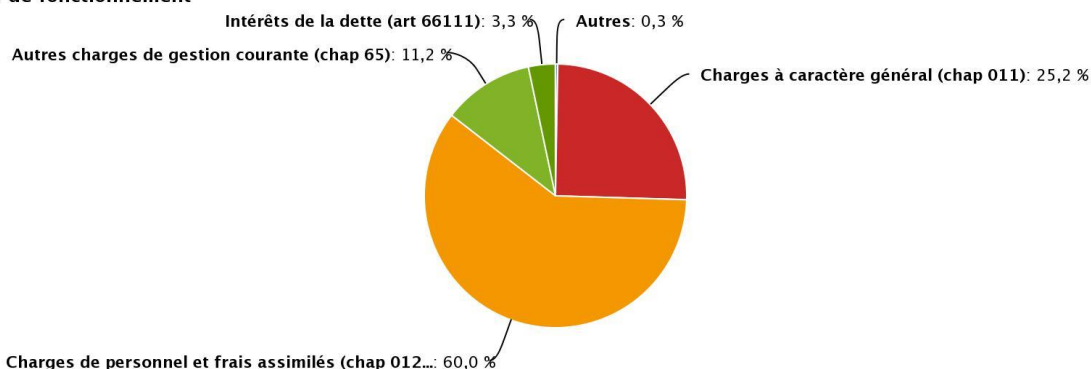
### ANNEE 2020

#### Dépenses de fonctionnement



## ANNEE 2021 (PREVISIONNELLE)

### Dépenses de fonctionnement



## 2. Les recettes de fonctionnement

### a) La fiscalité directe locale et la fiscalité reversée

	Rétrospective				Prévisions
	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Taxe d'habitation</b>					
Base nette imposable taxe d'habitation	7 398 000	7 426 251	7 628 000	7 712 000	7 712 000
Taux taxe d'habitation	22,1800%	22,1800%	22,1800%	22,1800%	22,1800%
Produit de la taxe d'habitation	1 640 876	1 647 142	1 691 890	1 710 522	1 710 522
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>					
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	6 172 000	6 200 114	6 233 000	6 304 000	6 335 520
Taux taxe foncière sur le bâti	44,0200%	44,0200%	44,0200%	44,0200%	44,0200%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	2 716 914	2 729 290	2 743 767	2 775 021	2 788 896
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>					
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	36 000	39 364	38 400	37 800	37 800
Taux taxe foncière sur le non bâti	84,3700%	84,3700%	84,3700%	84,3700%	84,3700%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	30 373	33 211	32 398	31 892	31 892
<b>Produit des taxes directes (73111)</b>	<b>4 388 164</b>	<b>4 409 644</b>	<b>4 468 055</b>	<b>4 517 434</b>	<b>4 531 309</b>
Taxe additionnelle au foncier non bâti (-731)	0	0	0	0	0
Rôles supplémentaires	7 616	22 550		0	0
<b>Produit des contributions directes</b>	<b>4 395 780</b>	<b>4 432 194</b>	<b>4 468 055</b>	<b>4 517 434</b>	<b>4 531 309</b>

Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, celle-ci n'est aujourd'hui plus payée par 80% des habitants et est, pour l'instant, compensée par l'état au niveau des taxes communales.



**(1) La fiscalité reversée : l'attribution de compensations, la dotation de solidarité communautaire et le fonds de péréquation des ressources communales**

**(a) Attribution de compensation**

L'attribution de compensation représente le reversement par la communauté d'agglomération valenciennes Métropole d'une partie de l'ancienne taxe professionnelle unique perçue sur le territoire de la commune.

Ce reversement s'effectue déduction faite des charges transférées à Valenciennes Métropole et sur la base de la taxe professionnelle perçue par la commune en 2000. Le montant est de 275 531 € (depuis 2020 la compensation est réduite du montant du transfert de compétence à la CAVM de l'assainissement).

**(b) Dotation de solidarité communautaire**

Depuis 2012, la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole a transformé le versement du Fond d'Aide au Développement Local et de la part ingénierie CUCS en versement d'une dotation de solidarité Communautaire.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Dotations de solidarité communautaire (art 7322)</b>	91 652	91 656	91 656	91656	91656	91656

**(c) Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales**

Lors de sa création en 2012, le FPIC avait vocation à redistribuer, une fois sa montée en puissance progressive achevée, 2% des richesses fiscales du bloc communal soit environ 1,15 Md €. Après deux années de report de cet objectif, pour cause de rationalisation de la carte intercommunale, le législateur a décidé de stabiliser définitivement l'enveloppe totale du FPIC à 1 Md € à compter de 2018.

Pour rappel, le FPIC consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser aux intercommunalités et aux communes les moins favorisées.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>FPIC</b>	275 953 €	260 555	249 832	247 456	247 456	247 456

## (2) Les autres taxes

Les autres taxes diverses représentent principalement :

- La taxe sur l'électricité qui est indexée sur la consommation électrique des ménages.
- La taxe additionnelle sur les droits de mutation
- La taxe sur les pylônes électriques qui subit une progression annuelle de 3 à 4.7%
- La taxe sur les déchets stockés reste stable.

	2017	2018	2019	2020	2021 (prévisions)
<b>Taxe sur les pylônes électricité</b>	18 544 €	18 944 €	19 424 €	20 344 €	21 200 €
<b>Taxe sur l'électricité</b>	147 785 €	143 427 €	168 477 €	115 289 €	120 000 €
<b>Taxe additionnelle sur les droits de mutations</b>	183 928 €	122 663 €	189 994 €	176 759 €	180 000 €
<b>Taxe sur les déchets stockés</b>	<b>19 867 €</b>	<b>28 559 €</b>	<b>21 953 €</b>	<b>22 205 €</b>	<b>22 300 €</b>

### *b) Les dotations et les participations*

Les dotations sont des prélèvements opérés sur le budget de l'État et distribués aux collectivités territoriales.

	2017	2018	2019	2020	2021 (prévisions)
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	2 568 758	2 548 579	2 546 807	2 524 220	2 524 220
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art 74123)	2 991 347	3 099 138	3 188 636	3 279 408	3 344 996
Dotation nationale de péréquation (art 74127)	254 911	312 182	303 225	286 534	280 803
FCTVA (art 744)	0	82 327	68 544	48 093	50 000
Participations (art 747)	819 510	410 567	378 209	304 927	304 927
Compensations fiscales (art 748)	498 186	455 519	447 597	463 224	463 224
<b>Dotations</b>	<b>7 132 712</b>	<b>6 908 313</b>	<b>6 933 018</b>	<b>6 906 406</b>	<b>6 968 170</b>

### *c) Autres produits des services des domaines*

Constitués essentiellement des participations des usagers à l'utilisation des services publics : médiathèque, ALSH, Halte-garderie, location de matériel, restauration scolaire.

A noter que pour 2021 dans la continuité de 2020 les commerçants sont exonérés temporairement du Droit de place pour les marchés afin de les aider pendant la crise sanitaire.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Produits des services (chap. 70)</b>	240 811	260 550	277 430	310 504	170 060	175 000

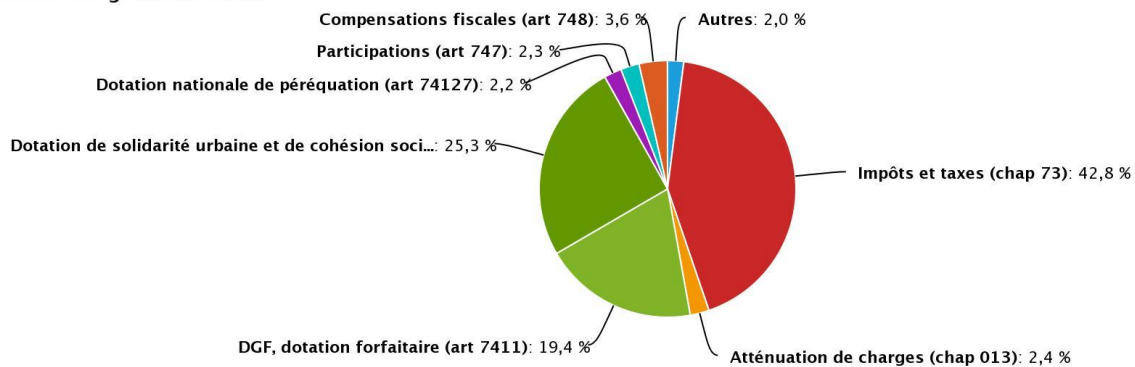
**d) Synthèse des principales recettes de fonctionnement**

	Rétrospective				Prévisions
	2017	2018	2019	2020	2021
Atténuation de charges (chap 013)	265 485	405 308	507 995	310 409	320 000
Produits des services (chap 70)	267 311	277 430	310 504	170 060	175 000
Produit des taxes directes (73111)	4 388 164	4 409 644	4 468 055	4 517 434	4 531 309
Taxe additionnelle au foncier non bâti (-731)	0	0	0	0	0
Rôles supplémentaires	7 616	22 550	- 802	0	0
<b>Produit des contributions directes</b>	<b>4 395 780</b>	<b>4 432 194</b>	<b>4 467 253</b>	<b>4 517 434</b>	<b>4 531 309</b>
Fonds national de garantie individuel de ressources - FNGIR (art 7323)	24 067	20 029	24 059	24 060	24 060
<b>Fiscalité transférée</b>	<b>24 067</b>	<b>20 029</b>	<b>24 059</b>	<b>24 060</b>	<b>24 060</b>
Attribution de compensation (art 7321)	0	397 259	397 259	275 531	275 531
Dotations de solidarité communautaire (art 7322)	91 656	91 648	99 290	91 565	91 565
FPIC (art 73223)	707 886	249 832	247 456	247 456	247 456
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 733 hors 7331)	8 660	7 838	5 327	7 500	7 575
Taxe sur les pylones (art 7343)	18 544	18 944	19 424	19 500	19 890
Taxe sur l'électricité (art 7351)	147 786	143 427	168 478	168 000	168 000
Impôts sur les spectacles (art 7363)	0	0	0	0	0
Taxes sur la publicité (art 7368)	0	0	0	0	0
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	183 929	122 663	189 995	177 000	177 000
Autres taxes (Autres articles chap 73)	19 867	32 877	22 080	22 001	22 001
<b>Impôts et taxes (chap 73)</b>	<b>5 598 175</b>	<b>5 516 712</b>	<b>5 640 621</b>	<b>5 550 047</b>	<b>5 564 387</b>
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	2 568 758	2 548 579	2 546 807	2 524 220	2 524 220
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art 74123)	2 991 347	3 099 138	3 188 636	3 279 408	3 344 996
Dotation nationale de péréquation (art 74127)	254 911	312 182	303 225	286 534	280 803
FCTVA (art 744)	0	82 327	68 544	48 093	50 000
Participations (art 747)	819 510	410 567	378 209	304 927	304 927
Compensations fiscales (art 748)	498 186	455 519	447 597	463 224	463 224
Autres dotations (autres articles chap 74)	- 0	0	0	0	0
<b>Dotations</b>	<b>7 132 712</b>	<b>6 908 313</b>	<b>6 933 018</b>	<b>6 906 406</b>	<b>6 968 170</b>
Autres produits de gestion courante (chap 75)	52 622	49 563	56 991	45 500	45 500
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>13 316 305</b>	<b>13 157 325</b>	<b>13 449 129</b>	<b>12 982 422</b>	<b>13 073 058</b>
Produits financiers (chap 76)	67	37	26	30	30
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	0	0	107 401	50 000	360 000
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	93 439	41 147	7 404	3 500	3 500
Reprises sur provisions (chap 78 mvt réel)	0	0	60 000	100 000	100 000
Recettes diverses	0	0	0	0	0
Produits induits des investissements	0	0	0	0	0
<b>Autres recettes d'exploitation</b>	<b>93 506</b>	<b>41 184</b>	<b>174 831</b>	<b>153 530</b>	<b>463 530</b>
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>13 409 812</b>	<b>13 198 509</b>	<b>13 623 960</b>	<b>13 135 952</b>	<b>13 536 588</b>

La structure des recettes de fonctionnement :

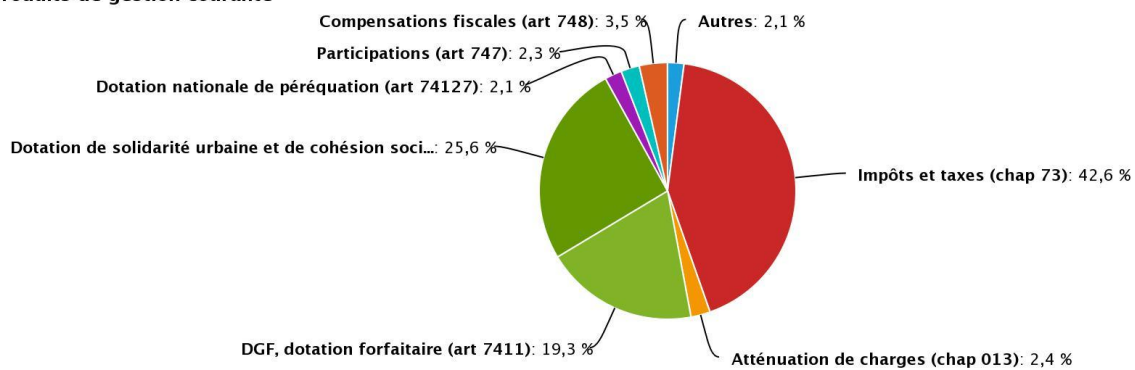
**ANNEE 2020**

**Produits de gestion courante**



**ANNEE 2021 (PREVISIONNELLE)**

**Produits de gestion courante**

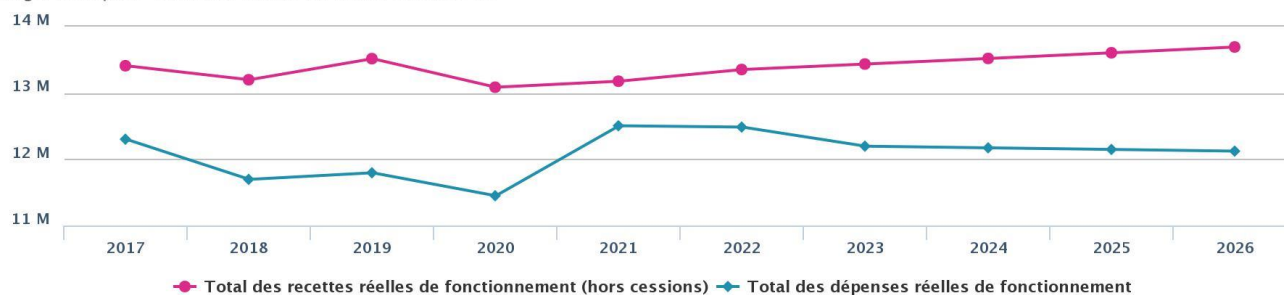


### 3. La capacité d'autofinancement

#### Soldes intermédiaires de gestion

##### Effet de ciseau

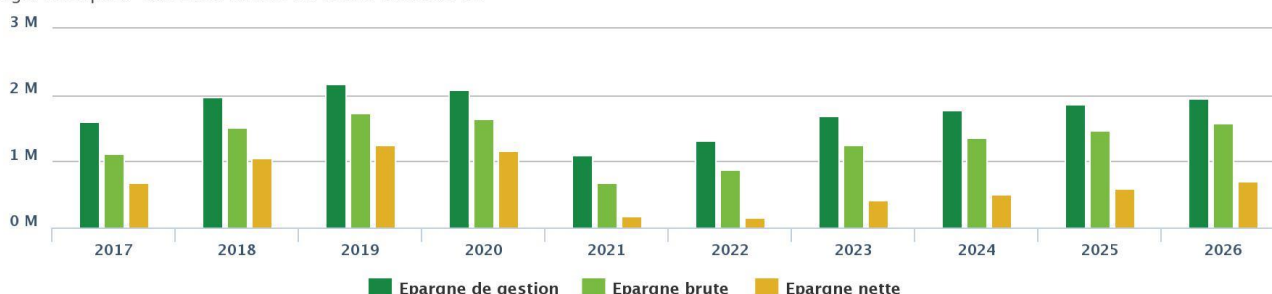
Budget Principal > ROB 2021 MAIRIE DE BRUAY SUR ESCAUT



	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (prévisions)
<b>Epargne de gestion</b>	<b>2 522 499</b>	<b>1 598 269</b>	<b>1 331 320</b>	<b>2 171 716</b>	<b>2 071 053</b>	<b>1 086 64</b>
<b>Intérêts de la dette</b>	505 147	484 716	470 000	450 645	434 212	414 904
<b>Epargne brute</b>	<b>2 017 352</b>	<b>1 113 553</b>	<b>861 320</b>	<b>1 721 071</b>	<b>1 636 841</b>	<b>671 961</b>
<b>Remboursement capital de la dette</b> (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	418 890	434 016	450 000	462 845	478 132	494 032
<b>Epargne nette</b>	<b>1 598 462</b>	<b>679 537</b>	<b>411 320</b>	<b>1 258 226</b>	<b>1 158 709</b>	<b>177 930</b>

#### Les Epargnes

Budget Principal > ROB 2021 MAIRIE DE BRUAY SUR ESCAUT



#### Explications sur l'épargne

Pour 2020, des efforts de gestion importants ont été réalisés et l'épargne nette présente un solde positif de **1 158 709 €**. En revanche pour l'exercice 2021 avec une augmentation des dépenses et une stabilité des recettes l'épargne est toujours positive mais avec une forte baisse par rapport à l'année précédente son montant est estimé à **177 930 €**.

## B. La section investissement

### 1. Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement :

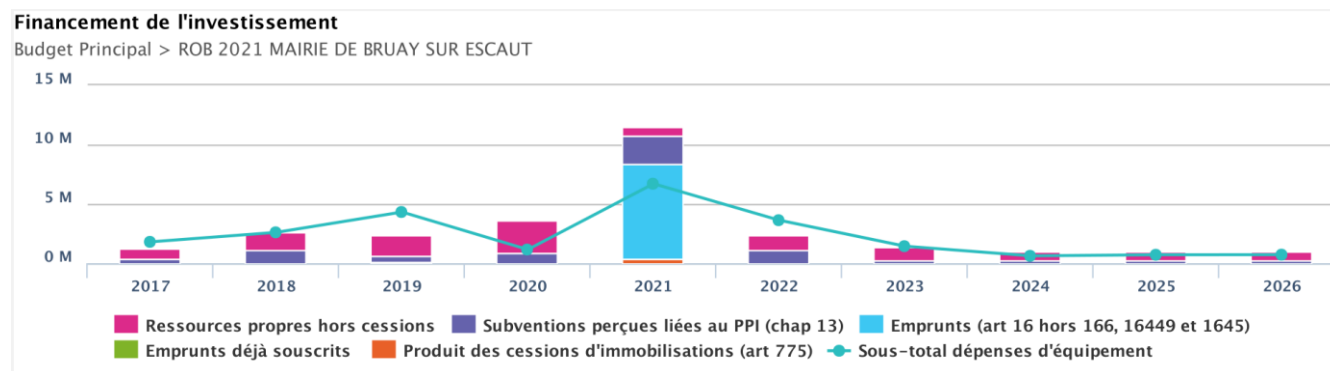
	Rétrospective				prévisions
	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 )	1 801 659	2 601 469	4 317 728	1 067 316	13 310 997
Autres dépenses (hors 1641)	0	0	0	86 432	31 100
<b>Sous-total dépenses d'équipement</b>	<b>1 801 659</b>	<b>2 601 469</b>	<b>4 317 728</b>	<b>1 153 748</b>	<b>13 342 097</b>
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	434 016	448 147	462 845	478 132	494 032
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 235 675</b>	<b>3 049 616</b>	<b>4 785 369</b>	<b>2 186 908</b>	<b>13 836 129</b>

Depuis 2016, l'investissement est financé en fonds propres de la commune et par les subventions de l'Etat et des collectivités.

En 2021, le programme ambitieux d'investissement nécessite d'avoir recours à un emprunt de 8 millions d'Euros. Les taux d'intérêts historiquement bas ainsi que la gestion responsable depuis plusieurs années vont nous permettre d'obtenir un financement important mais nécessaire à la réalisation de nos principaux projets.

### 2. Les recettes d'investissement

Le financement de l'investissement :



Les principales recettes qui permettent de financer les dépenses d'équipement d'investissement sont essentiellement constituées par le FCTVA, les subventions des différents partenaires et les emprunts.

Le rythme et les conditions de versement dépendent des conditions d'attribution des différents partenaires. Généralement des avances sont consenties en fonction de l'avancement des travaux mais les soldes sont versés après réception des chantiers et paiement complet des prestations aux entreprises.

Il faut donc gérer le décalage entre les dépenses réalisées et les sommes à percevoir.

	Rétrospective				prévisions
	2017	2018	2019	2020	2021
FCTVA (art 10222)	189 091	295 023	386 162	578 028	290 000
Taxe d'urbanisme (art 10223 à 10226)	100 927	120 804	63 056	196 200	120 000
Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR ex DGE - art. 1341)	0	0	0	0	0
Subventions (chap 13)	328 122	1 160 662	521 698	803 273	2 513 039
Produit des amendes de police (1342)	17 079	16 787	12 319	37 484	15 000
Provisions pour risques sur emprunts (art 1522)	0	0	0	0	0
Autres subventions	0	0	0	0	2 798 959
Autres immobilisations financières (chap 27)	2 706	2 085	1 396	1 000	1 000
Opérations pour compte de tiers en recette (chap 45)	0	0	0	787 321	0
Autres recettes	340	0	531	110 000	0
<b>Sous-total des recettes d'investissement</b>	<b>638 264</b>	<b>1 595 361</b>	<b>985 161</b>	<b>2 513 306</b>	<b>5 737 998</b>
Emprunts déjà souscrits	0	0	0	0	0
Emprunts en cours	0	0	0	0	0
Emprunts prospective (art 16 hors 166)	0	0	0	0	8 000 000
Opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449)	0	0	0	0	0
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>638 264</b>	<b>1 595 361</b>	<b>985 161</b>	<b>2 513 306</b>	<b>13 737 998</b>
<b>Autofinancement amortissements</b>	<b>1 169 792</b>	<b>1 173 762</b>	<b>1 353 124</b>	<b>1 101 498</b>	<b>809 995</b>

### C. L'endettement

Tableau récapitulatif de l'état de la dette sur la commune :

	Rétrospective				prévisions
	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Dette en cours</b>					
Capital Restant Dû (au 01/01)	11 367 218	10 933 202	10 485 055	10 022 210	9 544 079
Remboursement en capital de la dette (hors 166)	434 016	448 147	462 845	478 132	494 031
Intérêts de la dette en cours (art 66111)	484 717	467 696	450 645	434 212	414 903
<b>Dette de la prospective</b>					
Emprunts prospective (art 16 hors 166)	0	0	0	0	8 000 000
Emprunts déjà souscrits	0	0	0	0	0
Prospective CRD (capital restant dû)	0	0	0	0	0
Remboursement en capital de la dette (hors 166)	0	0	0	0	0
Intérêts de la dette de la prospective (art 66111)	0	0	0	0	0
<b>Dette totale</b>					
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	11 367 218	10 933 202	10 485 055	10 022 210	9 544 079
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	10 933 202	10 485 055	10 022 210	9 544 079	17 050 047
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	434 016	448 147	462 845	478 132	494 031
Intérêts de la dette (art 66111)	484 717	467 696	450 645	434 212	414 903
Annuités	918 733	915 843	913 490	912 344	908 934
<b>Caractéristiques de la dette</b>					
Durée de la dette	0	0	0	0	25
Taux de l'emprunt	0,0000%	0,0000%	0,0000%	0,0000%	0,9000%
<b>Ratio de désendettement</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>25</b>

## SYNTHESE DE LA DETTE PAR BUDGET

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat constaté - montants en : Euro

DATE DE REALISATION	PRETEUR	DUREE INITIALE	INDEX DE TAUX	TAUX ACTUARIEL (%)	PERIODICITE INTERETS	DATE 1ERE ECHEANCE INTERETS	DATE DERNIERE ECHEANCE	DUREE RESIDUELLE	MONTANT INITIAL	DETTE EN CAPITAL AU 31/12/N	INTERETS	CAPITAL	ANNUITE
2006	Crédit Agricole	30 ans	FXE	4,96	Annuelle	15/06/2007	15/06/2036	15 ans, 5 mois	200 000,00	133 198,99	6 899,25	5 898,77	12 798,02
2009	Caisse des Dépôts et Consignation	20 ans	LIVRETA	1,76	Annuelle	01/01/2010	01/01/2029	8 ans	1 400 000,00	615 924,63	6 895,25	73 600,12	80 495,37
2009	Crédit Agricole	30 ans	FXE	4,42	Annuelle	26/02/2010	26/02/2039	18 ans, 1 mois	1 000 000,00	731 032,93	33 472,47	26 262,76	59 735,23
2008	Crédit Agricole	28 ans 6 mois	FXE	6,43	Trimestrielle	25/02/2009	25/05/2037	16 ans, 4 mois	4 269 770,00	3 022 587,00	194 649,49	125 724,00	320 373,49
2010	Caisse des Dépôts et Consignation	20 ans	LIVRETA	1,46	Annuelle	01/01/2011	01/01/2030	9 ans	330 000,00	162 575,18	1 797,57	17 181,51	18 979,08
2010	Crédit Agricole	30 ans	FXE	4,27	Annuelle	29/04/2011	29/04/2040	19 ans, 3 mois	1 460 000,00	1 119 731,23	49 426,38	37 795,18	87 221,56
2013	Crédit Agricole	24 ans	FXE	5,46	Annuelle	25/07/2014	25/07/2037	16 ans, 6 mois	1 332 694,33	1 030 291,23	57 388,08	43 749,45	101 137,53
2013	Crédit Agricole	15 ans	FXE	5,81	Annuelle	15/06/2014	15/06/2028	7 ans, 5 mois	652 235,76	357 876,48	22 216,19	42 705,94	64 922,13
2015	La Banque Postale	15 ans	FXE	2,39	Annuelle	01/10/2016	01/10/2030	9 ans, 9 mois	275 000,00	176 524,52	4 634,72	17 396,72	22 031,44
2015	Crédit Agricole	20 ans	FXE	2,1	Annuelle	25/03/2016	25/03/2035	14 ans, 2 mois	2 291 754,38	1 700 305,20	37 523,66	103 716,88	141 240,54
<b>TOTAL: Budget Principal de la ville</b>									<b>13 211 454,47</b>	<b>9 050 047,39</b>	<b>414 903,06</b>	<b>494 031,33</b>	<b>908 934,39</b>

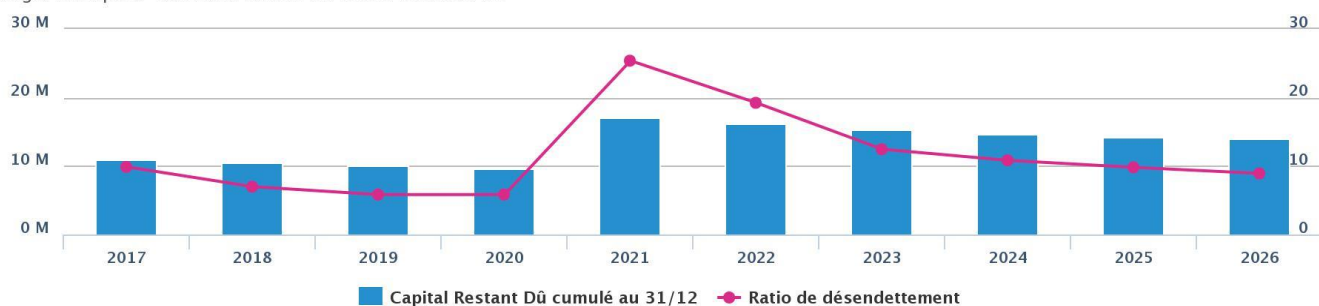
La commune a engagé depuis plusieurs années un programme de désendettement. Le ratio de désendettement mesure le nombre d'années nécessaires pour éteindre la dette bancaire, à capacité d'autofinancement brute constante.

En 2021, grâce au ratio de désendettement de 6 ans, nous allons pouvoir obtenir un emprunt de 8 millions d'euros afin de réaliser l'ensemble de nos projets d'investissement.

## Evolution de la dette

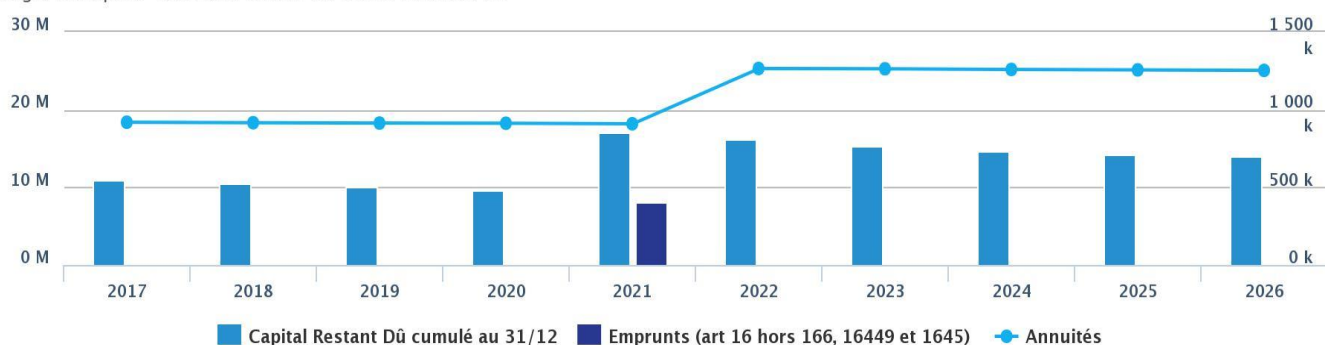
### Encours de la dette 31/12 et ratio de désendettement

Budget Principal > ROB 2021 MAIRIE DE BRUAY SUR ESCAUT



### Capital restant dû au 31/12 et annuité de la dette

Budget Principal > ROB 2021 MAIRIE DE BRUAY SUR ESCAUT





## IV. Prospective et investissements pluriannuels

### 1. Liste des investissements 2020 reportés sur 2021 :

#### PARTIE DES DEPENSES

ETAT DES DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES SUR 2020 ET REPORTEES SUR 2021  
BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - SECTION D' INVESTISSEMENT

VILLE DE BRAY SUR ESCAUT

IMPUTATIONS ( NFC )		Crédits ouverts (BP DM VC)	REPORTS SUR 2021 EN EUROS
<b>CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES</b>			
<u>165</u>	<u>Caution</u>		
01	Opérations non ventilables	2 500,00 €	2 500,00 €
<b>CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
<u>2051</u>	<u>Brevets-Licences</u>		
020INFO	Service Informatique	74 200,00 €	69 000,00 €
<b>CHAPITRE IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<u>2128</u>	<u>Aménagement de terrain salle Delannoy</u>		
251	Restaurant Scolaire	200 000,00 €	128 000,00 €
<u>2128</u>	<u>Aménagement de terrain rue de l'Europe</u>		
823	Espaces verts	45 360,00 €	43 972,88 €
<u>2128</u>	<u>Aménagement labyrinthe végétal</u>		
824	Aménagement Urbain	30 500,00 €	19 581,32 €
<u>21318</u>	<u>Hangar ateliers</u>		
020 STEC	Services Techniques	141 000,00 €	140 400,00 €
<u>2135</u>	<u>Alarmes contrôle accès</u>		
020 SADM	Services Administratifs	186 690,00 €	116 000,00 €
<u>2182</u>	<u>Materiel de Transport</u>		
020 STEC	Services Techniques	72 240,00 €	27 000,00 €
<u>2183</u>	<u>Matériel informatique</u>		
020 INFO	Service Informatique	38 660,00 €	10 038,00 €
<u>2184</u>	<u>Mobilier</u>		
64	Multi Accueil	2 400,00 €	660,00 €
<u>2184</u>	<u>Mobilier</u>		
024	Service fêtes et cérémonies	22 230,00 €	22 230,00 €
<u>2188</u>	<u>Matériel Audiovisuel</u>		
30	Service Communication	4 000,00 €	1 249,20 €
<u>2188</u>	<u>Materiel Techniques</u>		
020 STEC	Services Techniques	22 150,00 €	500,00 €
<u>21533</u>	<u>Raccordement Fibre Optique</u>		
824	Aménagement Urbain	198 900,00 €	190 000,00 €
<u>21538</u>	<u>Réseaux</u>		
020SADM	Services Administratifs	60 214,00 €	60 214,00 €
<u>21538</u>	<u>Réseaux</u>		
020 NONV	Services Adm. Non Vent.	50 000,00 €	50 000,00 €
<u>21312</u>	<u>Travaux Ecole Langevin</u>		
211	Ecoles Maternelles	267 683,60 €	132 000,00 €
<u>21312</u>	<u>Travaux Ecole Monet</u>		
212	Ecoles Primaires	553 735,00 €	549 000,00 €
<b>CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS</b>			
<u>231351</u>	<u>Mairie Réhabilitation</u>		
020 NONV	Services Adm. Non Vent.	467 000,00 €	83 000,00 €
<u>231356</u>	<u>Travaux Eglise Ste Pharaïlde</u>		
020 NONV	Services Adm. Non Vent.	835 000,00 €	819 388,00 €
<b>TOTAL DES REPORTS</b>		<b>3 274 462,60 €</b>	<b>2 464 733,40 €</b>

## PARTIE DES RECETTES

ETAT DES RECETTES RESTANT A RECOUVRER SUR L'EXERCICE 2021  
BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - SECTION D' INVESTISSEMENT

VILLE DE BRUAY SUR ESCAUT

IMPUTATIONS (NFC)	PREVISIONS 2020 EN EUROS	REPORTS SUR 2021 EN EUROS
<b>CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
<u>1321</u> <i>DSIL réfection Hotel de Ville</i> 020SADM	137 717,00 €	70 530,00 €
<u>13251</u> <i>FSIC réfection Hotel de Ville</i> 020 SADM	291 026,00 €	291 026,00 €
<u>1321</u> <i>DETR éclairage public</i> 814	137 276,00 €	137 276,00 €
<u>13251</u> <i>TEPCV éclairage public</i> 814	51 756,00 €	51 756,00 €
<u>1321</u> <i>DETR Ecole Langevin</i> 211	80 250,00 €	80 250,00 €
<u>1321</u> <i>DETR Ecole monet</i> 212	48 910,00 €	48 910,00 €
<u>1321</u> <i>CNDS Complexe Gatien</i> 411	10 000,00 €	10 000,00 €
<u>1321</u> <i>CNDS City Stade</i> 411	51 526,00 €	46 775,89 €
<u>1321</u> <i>DPV 2019</i> 824	208 126,00 €	208 125,00 €
<u>1322</u> <i>Subvention Région 1 million d'arbres</i> 823	36 180,00 €	36 180,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	1 052 767,00 €	980 828,89 €

La différence constatée entre les dépenses et les recettes d'investissement reportées sur l'exercice 2021 ( 1 483 904.51€) sera comblée au budget primitif par l'apport de subventions nouvelles et par l'excédent 2020.

## 2. Le Plan pluriannuel d'investissement

## PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (répartition financière et non budgétaire)

Libellé	Durée	Montant Total du projet	Réalisé années antérieures	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Amélioration du quartier de Thiers	3	445 985	93 675	153 410		198 900			
Aménagement des abords de la salle Delannoy	2	199 808	71 808	128 000					
Eclairage public et vidéoprotection	17	3 721 139		213 595	186 776	194 798	203 037	211 884	220 982
Ecole Langevin- Construction de 3 nouvelles classes	3	2 285 754		80 000	1 102 877	1 102 877			
Ecole Monet - refection de la façade et de la toiture 2	1	630 285		630 285					
Eglise Sainte-Pharaïlde_ mise en sécurité	4	1 963 453	36 342	376 873	580 683	583 683	385 873		
Extension de la médiathèque	4	1 550 000						550 000	500 000
Requalification de la mairie	3	2 378 686	2 295 608	83 000					
Réaménagement du complexe Gatien	3	6 586 432		2 650 000	3 300 000	586 432			
Voirie	6	1 200 000		200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
<b>Total des dépenses</b>				<b>4 515 163</b>	<b>5 370 336</b>	<b>2 866 690</b>	<b>788 910</b>	<b>961 884</b>	<b>920 982</b>